

Comment ça fonctionne?



A savoir

- ❖ Des images ne sont JAMAIS libre de droits!
- ❖ Il existe TOUJOURS un copyright!
Obligation légale de le mentionner!
- ❖ L'utilisation, la reproduction et la diffusion de photographies sont soumises au **droit d'auteur** → cadre juridique!

Le contrat photo OTV

I. Cadre général :

Les tiers sont rendus attentifs au fait que les Images sont toutes protégées par le droit d'auteur et qu'à ce titre **elles ne peuvent pas être utilisées librement.**

L'OTV décline toute responsabilité en cas de non respect des conditions fixées dans le cadre du présent règlement. En cas de violation des prescriptions contenues dans le présent règlement, intentionnellement ou par négligence, les tiers répondent de tout dommage qui pourrait être causé à l'OTV, ainsi qu'à l'Auteur des Images.

En cas de doute sur les droits d'utilisation, les tiers s'engagent à contacter au préalable le responsable des relations publiques de l'OTV (« presse »).

II. Droits conférés aux utilisateurs externes :

L'OTV est autorisé à céder ses droits d'utilisation des images **uniquement** aux personnes suivantes et dans les buts décrits ci-après :

- ✓ aux ***offices de tourisme locaux***, pour l'utilisation des images sur tous imprimés (reproduction de moins d'un mètre carré), sur leur site Internet et dans le cadre de présentations Powerpoint, mais **uniquement et exclusivement** dans un but de promotion touristique du lieu représenté sur la photo,
- ✓ à ***Suisse Tourisme***, pour l'utilisation des images sur tous imprimés (reproduction de moins d'un mètre carré), sur son site Internet et dans le cadre de présentations Powerpoint mais **uniquement et exclusivement** dans un but de promotion touristique du Canton de Vaud,
- ✓ à ***l'Etat de Vaud***, pour l'utilisation des images dans ses imprimés (reproduction de moins d'un mètre carré), sur son site Internet ou dans le cadre de présentations Powerpoint,

II. Droits conférés aux utilisateurs externes :

- ✓ aux **médias suisses et étrangers** pour l'utilisation des images sur tous imprimés (de moins d'un mètre carré) mais **uniquement et exclusivement** dans un but de promotion touristique du lieu représenté sur la photo, notamment à l'issue d'une visite de presse,
- ✓ aux **Tour Operators et agents de voyages** sur tous imprimés (reproduction de moins d'un mètre carré) faisant **uniquement** la promotion du Canton de Vaud et de ses destinations, à l'exclusion de tout intérêt commercial propre.

II. Droits conférés aux utilisateurs externes :

✓ Diverses **associations**, qu'il s'agisse d'associations faîtières, cantonales, ou d'associations subventionnées ou financées par les pouvoirs publics ou autres formes de sociétés similaires à but non lucratives, soutenant des projets liés au développement touristique et économique (telles que notamment le Développement économique vaudois – Canton de Vaud, GastroVaud, Hôtellerie Romande, la Société des hôteliers, etc.) pour l'utilisation des Images, sur tous imprimés et en tels nombres qu'il leur plaira, sur leur site Internet ou sur toutes formes de supports de présentations notamment Powerpoint, dans un but de promotion touristique.

Toute utilisation par une personne non autorisée ou hors du cadre décrit ci-dessus est strictement interdite. En particulier, l'OTV attire l'attention des tiers sur le fait qu'il est formellement interdit aux utilisateurs externes de :

- céder les images contre rémunération ou dans un but commercial, de quelque nature qu'il soit.
- céder les images à d'autres tiers sans l'accord préalable et écrit de l'OTV.

III. Indication du copyright sur le support :

Pour toute utilisation et reproduction, le tiers doit s'assurer que le nom et le sigle copyright suivant soient mentionnés comme il suit sur le support de diffusion :

© *nom de l'auteur.*

Medialibrary de l'OTV à disposition des offices de Tourisme et partenaires:

PHOTOS/VIDEOS: <http://medialibrary.lake-geneva-region.ch>

